

BULLETIN MUNICIPAL

2012



VILLARS LES BOIS

N°17

Le mot du Maire	3 à 4
Comptes-rendus municipaux	5 à 12
Etat civil	13
Modalités de location de la salle des fêtes	13
Récole de vins	13
Finances	14
Médaille d'honneur Monsieur RICHARDEAU	14
Travaux de la mairie	15
La Marpa	16
Le Sipar	17
Recensement militaire	18
Elagage des abords des voies communales	18
Assainissement individuel	18
Collecte et traitement des ordures ménagères	19
Lutte contre le frelon asiatique	19
Symba	20
La ripisylve	21
Infos utiles	22 à 24
Vie associative	25 à 29
Où résident vos conseillers municipaux ?	30
Taxi mouettes	31
Souvenir	32
La parole est à vous	33
Rapport d'activités communauté de communes du pays Buriaud	33 à 34



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans cette période difficile où même le devenir des collectivités locales est mis en doute par les réformes de l'état, les élus de Villars-les-bois gardent le cap avec optimisme et s'engagent pour agrémenter et développer notre commune.



Des travaux de réhabilitation de la Mairie ont été effectués, ainsi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est facilitée, le cadre est plus agréable et la bonne isolation permet de sensibles économies d'énergie.



L'intercommunalité est un sujet important sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années. Le monde rural a besoin de cohérences et de solidarités. Une réorganisation des services de l'état avec une répartition plus équitable, est certes nécessaire, sachant que leur multiplication complique simplement la vie administrative des usagers et nous coûte trop cher.



Les réformes vont bon train, mais tient-on compte des besoins réels de la population ? La vie devient plus longue et crée des attentes nouvelles, donc plus de personnes qui ne comprennent pas la politique de mise en œuvre pour les services d'aide à la population vieillissante, surtout que l'on préconise le maintien à domicile, qui est parfaitement le souhait du plus grand nombre, mais il faut donner les moyens de rester à domicile. Sachant que de toute façon la plus grande partie des retraités est inférieure aux loyers demandés pour accéder aux maisons de retraites (dignes de ce nom).



Pour l'instant, il semble que les élections de 2012 soient pour les partis politiques la première préoccupation ! Quel que soit le résultat, il faudra bien revenir à la réalité un jour.



Le SIVOM, a mutualisé ses moyens sans implication financière. C'est la raison principale qui permet aux administrés des trois communes de ne voir sur leurs feuilles d'impôts aucune ligne budgétaire. (impôts supplémentaires).



La trésorerie de notre commune est saine, mais les charges croissent plus vite que les recettes, d'où la nécessité de réaliser toujours des économies.

Je remercie tous les bénévoles, qui œuvrent avec enthousiasme pour la bonne marche de nos associations.



Mes remerciements s'adressent également au Conseil Municipal, ainsi qu'à notre Conseiller Général qui œuvre avec énergie et dévouement pour notre canton. Je le remercie d'avoir accepté de faire partie de notre commission d'information municipale.



Bienvenue aux nouveaux habitants, que j'invite à participer aux activités de la commune auprès des diverses associations, car l'avenir de notre collectivité ne saurait être entre les seules mains et décisions des élus, mais aussi entre les mains de chaque habitant à travers sa participation à la vie collective.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bonne année 2012

Le Maire,
Jean-Michel Martin

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 FEVRIER 2011

1 - Transport scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec les services du conseil général et le transporteur a permis de modifier le trajet de bus scolaire dont l'arrêt se trouvait sur la RD731 à la sortie du village de Chez Bruneaud en direction de Burie. Les enfants étaient obligés de traverser la route. Les enfants seront désormais déposés dans le bourg en toute sécurité.

2 - Proposition d'acquisition d'un défibrillateur automatique

Depuis le décret du 04 mai 2007, il est recommandé de mettre à disposition du public un appareil à disposition dans les lieux à forte fréquentation de population. Il est proposé d'acquérir un défibrillateur pour l'installer à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de démonstration d'utilisation d'un défibrillateur par Monsieur Jean-Luc VARANCEAU lors de la prochaine réunion ;
- accepte également la proposition de Monsieur Cédric BOCQUEL, pour l'avenir ;
- demande à Monsieur le Maire de contacter les communes voisines dans le cadre d'un groupement d'achat ;
- vote un budget de 2 000 €uros TTC pour l'acquisition de l'appareil et ses accessoires.

3 - Proposition de mobilier pour la mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant l'acquisition de mobilier pour la mairie soit 20 fauteuils, une petite table de réunion ronde, une grande table de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une autre proposition.

4- Immeuble Investiza Corporate

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie BEGEY, 1^{er} adjoint, chargé de ce dossier qui fait le point sur son avancement. Monsieur le Maire indique qu'il adresse un compte rendu de l'action menée depuis 10 ans à Monsieur le Préfet et envisage de contraindre cette société par application de la loi, si nous n'obtenons pas de subventions pour évacuer l'immeuble.

5-Questions diverses

5-1- Organisation des élections cantonales de 20 et 27 mars prochains

Le calendrier des permanences pour les premier et deuxième tours des élections cantonales est établi.

5-2- Concert de l'ADMS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'offrir le verre de l'amitié à l'issue du concert de guitare organisé dans l'église le 09 avril 2011 par l'ADMS.

5-3- Montgolfière du département

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la confirmation de réservation de la montgolfière départementale pour la fête du 15 août 2011.

5-4- Demande d'installation de radars automatiques

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Préfet lui a fait part d'un courrier reçu dans ses services. Il s'agit d'un courrier anonyme par lequel cette personne demande que soient installés des radars automatiques au niveau des lieux-dits « Popegrain » et « Chez Bruneaud ». Le Conseil Municipal observe qu'une demande effectuée par courrier anonyme démontre le côté héroïque de son auteur, quel courage !...

5-5 - Autres observations

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU demande que les ordures déposées à « Bel Air » sur la voie publique par Mademoiselle Sylvie MARTIN, soient enlevées sans délais.

Monsieur Miguel TAUNAY a l'intention de proposer une activité aux enfants de 11 à 14 ans. Il demande l'autorisation d'utiliser la salle des associations pour organiser une réunion d'information à l'attention des parents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 20 AVRIL 2011

1- Approbation du compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Approbation du compte administratif 2010

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ; arrête les résultats définitifs.

3- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2011 le résultat en affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 44 972,14 €.

4- Vote des taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire précise que les taux 2011 ont été calculés par les services de l'état dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale.

Ces taux tiennent donc compte du transfert aux communes :

- de la part départementale de la taxe d'habitation et des frais de gestion de cette taxe,
- et des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ce calcul ne devrait pas augmenter la cotisation payée par le contribuable en 2010 (hors la revalorisation de revenu cadastral des biens +2% votée en loi de finances pour 2011).

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant les taux proposés par les services de l'état suite à la réforme de l'imposition des ménages ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,59 %
- Taxe foncière sur le bâti :	10,85 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	48,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	16,32 %

5- Vote du budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 10 voix « pour » et 1 « contre » le budget primitif principal 2011. Il s'équilibre en dépense et en recette comme suit :

- pour la section de fonctionnement à 256 884,14 €uros.
- pour la section d'investissement à 162 265,64 €uros.

6- Adhésion de la commune de Chaniers à la Communauté de Communes de Burie

Le Conseil Municipal de la commune de Villars les Bois émet un avis favorable (8 voix « pour » et 3 abstentions) à l'adhésion de la commune de Chaniers au 1^{er} janvier 2012 et à la modification des statuts de la communauté de communes qui en découlent.

7- Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge cette somme et autorise Monsieur le Maire à mandater 5,08 € au compte 654 sur le Budget Primitif de l'exercice 2011.

8- Demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de reporter sur l'exercice 2011 le projet présenté en 2010 concernant les travaux de réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DETR au taux de 35 % ;
- autorise Monsieur le Maire à formuler la demande et à signer les documents nécessaires à cette opération.

9- Questions diverses

9-1- Immeuble Investiza Corporate

Le dirigeant de la société « Investiza Corporate » sera contacté par courrier pour lui signifier la procédure que la commune compte mettre en œuvre pour débarrasser cet immeuble de tous les déchets qu'il contient.

9-2- Réunion des jeunes

Monsieur le Maire l'informe que la salle des associations est exclusivement à l'usage des associations de Villars les Bois. Il suggère donc à Monsieur Miguel TAUNAY de constituer une association pour encadrer les activités qu'il souhaite mettre en place pour les enfants de Villars les Bois.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 31 MAI 2011

1 - Compte rendu de la commission des chemins

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint chargé des chemins qui indique les travaux à faire dans les prochains mois.

2- Indemnités au comptable du trésor

Monsieur Jean-François BLIN, comptable au Trésor Public de Burie a fait valoir ses droits à la retraite. Madame Magali PETIT lui succède depuis le 1^{er} février 2011. Le conseil municipal décide de lui allouer les indemnités de conseil et de budget dans les conditions que prévoit la loi.

3- Ameublement de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'acquisition de 20 fauteuils, une petite table de réunion et une grande table réunion rectangulaire. Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de Cognac Bureau.

4- Répartition des extincteurs suite travaux mairie

Suite aux travaux de réhabilitation de la mairie, la distribution des pièces à l'intérieur de l'immeuble a été modifiée. La position des extincteurs et des consignes de sécurité doit être revue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire réaliser la pose et le remplacement nécessaire des extincteurs. Autorise Monsieur le Maire à passer la commande auprès de la société DESAUTEL.

5-Immeuble Investiza Corporate

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie BEGEY qui est chargé de cette affaire.

Un contact a été établi avec le gérant de la société. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution.

6- Questions diverses

Jean-Michel MARTIN

- Informe que par courrier du 27 mai dernier, le service SIG de la Saintonge Romane fait savoir que les travaux de numérisation de la carte communale sont terminés. La carte communale devrait bientôt être consultable sur le site internet du SIG.

- Il informe l'assemblée que Monsieur ROY Jean-Claude a présenté une requête devant le tribunal administratif pour contester la carte communale concernant des parcelles lui appartenant.

Miguel TAUNAY

- Signale que les branches d'un arbre fruitier gênent le passage sur le chemin rural qui longe le four du bourg. Il demande que le propriétaire soit contacté pour qu'il fasse le nécessaire.

- Signale que le chemin rural qui a été borné derrière les Belots est toujours encombré par des plantations effectuées par un riverain. Il demande la possibilité de réhabiliter ce chemin.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 22 JUIN 2011

1 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit l'intégration de la commune de Villars les Bois à la Communauté d'Agglomération (CDA) du Pays Santon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- émet un avis défavorable à ce schéma et refuse d'intégrer la CDA du Pays Santon.
- confirme son adhésion à la CDC du Pays Buriaud constituée par 10 communes rurales BURIE, CHANIERES, CHERAC, DOMPIERRE SUR CHARENTE, LE SEURE, MIGRON, SAINT BRIS DES BOIS, SAINT CESAIRE, SAINT SAUVANT, VILLARS LES BOIS.

2- Informations diverses

Jean-Marie BEGEY donne le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 8 juin avec M Fabrice BARUSSEAU, conseiller général et M Jean-Louis CHAILLOUX, chef de secteur à la direction des infrastructures : plusieurs travaux sont envisagés sur les routes départementales qui traversent la commune.

Jean-Luc VARANCEAU indique que M JAGUENAUD fera les travaux d'élagage des haies le long des routes et chemins communaux fin juillet.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011**

1 - Nouvelles adhésions au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'adhésion de 3 nouvelles collectivités au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime conformément à la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2011.

2- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité des membres présents, l'adhésion des cinq communes et l'extension du périmètre d'activités du syndicat à leurs territoires.
- désigne à l'unanimité des membres présents, les délégués de la commune pour la représenter auprès du Comité Syndical du SIEMLFA : Jeannine GROMADA en qualité de titulaire et Miguel TAUNAY en qualité de suppléant.

3- Transfert des pouvoirs de police à la communauté des communes « compétence élimination des déchets »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- refuse le transfert des pouvoirs de police en matière d'élimination des déchets au président de la communauté de communes du Pays Buriaud,
- dit que cette décision sera notifiée au président de la communauté de communes du Pays Buriaud avant le 1^{er} décembre 2011.

4-Organisation de la lutte contre les frelons asiatiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

1° De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée.

2° De se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime.

5- Modification budgétaire n°1/2011

5-1- ouverture de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'ouvrir les crédits supplémentaires à hauteur de 3 140 €.

5-2- virement de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits pour un montant de 4 753 €.

6- Contrat d'assurance « Loyers Impayés »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance « Loyer Impayés » proposé par la SMACL pour un logement communal.

7- Heures complémentaires de l'agent technique

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents que les adjoints techniques de 2^{ème} classe employés à temps non complet peuvent bénéficier d'heures complémentaires qui seront payées sur la base de l'indice brut.

8- Modification de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité des membres présents, que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

9-Demande des 4 associations de Villars

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord à la demande du collectif de 4 associations de Villars pour l'organisation de Villars en Fête 2012.

10- Questions diverses

Jean-Michel MARTIN

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le défibrillateur est livré. Il sera placé l'extérieur de la salle des fêtes sous l'auvent.

Jean-Marie BEGEY

- informe l'assemblée sur la suite de l'affaire « Investiza Corporate ».

Jean-Luc VARANCEAU

- signale que les chasseurs se servent régulièrement des routes comme parking. La circulation est alors impossible. Demande qu'un rappel des règles leur soit fait.

Laurent ANDRE

- demande que l'éclairage public de l'abribus du bourg soit en fonctionnement à partir de 6h30 afin que les enfants qui attendent le car du ramassage scolaire ne soient pas dans le noir.

Nathalie KERMARREC

- demande que le panneau de pré-signalisation de limitation de vitesse à 70km/h pour le village de Popegrain soit déplacé. En effet, il gêne considérablement la visibilité au croisement avec la RD229 qui vient de Fontbelle. Monsieur le Maire l'informe qu'il a déjà demandé plusieurs fois aux services de la DDTM pour faire modifier l'implantation mais sans résultat pour l'instant.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

1-Instauration du droit de préemption sur la commune

Vu la carte communale approuvée le 22 décembre 2010,

Vu les dispositions des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée par la loi urbanisme et habitat du 02 juillet 2003,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer le droit de préemption ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2-Eclairage de fin de d'année sur toute la commune

La volonté du conseil municipal est de rendre le cadre de vie des habitants de la commune plus agréable. Ainsi, la répartition des prises permettant le branchement de ces décors a été faite afin que chacun puisse en bénéficier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de continuer à embellir la commune avec des décors lumineux pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur la consommation. Ce bilan fait apparaître une consommation moyenne très raisonnable. Compte tenu des plages horaires d'éclairage, la consommation ne peut guère être réduite davantage.

3-Proposition d'échange de terrains

Vu l'acquisition des parcelles appartenant à Monsieur Jean-Pierre MICHAUD le 1^{er} juin 2010,

Vu le projet d'aménagement du secteur de Font-Robert,

Considérant que la parcelle AB235 appartenant à Monsieur Jean-Marie BEGEY, intéresse la commune de part sa situation pour poursuivre l'aménagement autour de la source de Font-Robert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à l'échange avec Monsieur Jean-Marie BEGEY.

4-Vente de tuiles « tige de botte »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre trois mille tuiles « tige de botte » à 0,10 € l'unité soit un total de 300 € TTC à Monsieur Francis VION. Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre pour cette somme au compte 7788.

5- Compte rendu de la commission des bâtiments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux de rénovation du plafond de l'appartement communal situé 7 rue de l'Eglise par Monsieur Michel MOREAU. Ils seront réalisés au printemps 2012 suivant la disponibilité de l'artisan.

Monsieur le Maire présente également le bilan financier des travaux de réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

6- Compte rendu de la commission des chemins

6-1- Rencontre avec les services du conseil général

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent ANDRE, membre de la commission des chemins. Ce dernier donne le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 16 novembre dernier avec Monsieur Jean-Louis CHAILLOUX, technicien à la Direction des Infrastructures Départementales et Monsieur Fabrice BARUSSEAU, conseiller général.

6-2- Aménagement d'une « zone 30 » - rue des Grelots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place une « zone 30 » sur la rue des Grelots au niveau de l'intersection avec la rue de Font-Robert ; 2 plateaux en enrobé seront confectionnés selon des normes en vigueur et les pré signalisation et signalisation seront posées ; autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant. Les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2012.

6-3- Intersection rue de l'Eglise (VC24)/rue des Ecoles (VC9)

Suite à la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2011, Monsieur le Maire indique que la signalisation de cette intersection est à la charge de la commune. Elle sera donc programmée sur le prochain budget.

7- Plantations et fleurissement à mettre en œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de donner un avis favorable aux trois projets concernant les plantations mais sursoit à l'acquisition des tables et jeux.

8-Avis du conseil municipal sur la libéralisation des droits de plantation

Nous, élus,

- Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
- Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

10- Questions diverses

-Démonstration du défibrillateur

Monsieur le Maire informe que le défibrillateur a bien été installé à l'extérieur de la salle des fêtes (sous l'auvent). L'association de la Croix Rouge se propose de faire une démonstration le jeudi 08 décembre 2011 au matin. Cette intervention dure environ 1h30. Le coût est pris en charge par l'association.

Afin de permettre au maximum de personne d'assister à cette formation, le conseil municipal demande que l'intervention soit reportée entre le 16 et le 31 décembre prochain. La Croix Rouge sera contactée à nouveau.

Nathalie KERMARREC interpelle à nouveau sur les problèmes de circulation à vitesse excessive au Pouzac. Malgré la mise en place d'une limitation à 30 Km/h. Elle a prévenu les responsables mais cela n'a aucun effet. La commune est assez démunie face à ce comportement irresponsable.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

ETAT-CIVIL

Décès

Robert TOUBLANT le 07 février 2011 à Châteauneuf sur Charente

Mariage

SERPAULT Sébastien et BEGEY Julie le 30 juillet 2011 à Villars Les Bois

Naissances

Inès BLANCHARD le 20 avril 2011 à Saint Jean d'Angély

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	week-end	en semaine
Habitants de Villars	61 €	40 €
Locataires hors commune	122 €	80 €
Forfait chauffage	40 €	40 €
Forfait nettoyage	50 €	50 €
Caution	153 €	153 €

Modalités

Les réservations sont à effectuer à la mairie le plus tôt possible et au moins 1 mois avant votre manifestation :

- un chèque correspondant au montant de la location et une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » vous seront demandés dès la réservation.
- le chèque de caution sera fourni lors de l'état des lieux d'entrée.

RECOLTE DE VINS (campagne 2011)

- 19 déclarations (dont 3 en déclarations simplifiées)
- degrés moyen : 9°14
- superficie en production : 315ha 77a 04ca
- quantité vins blancs destinés au cognac : 33 116 hl
- quantité vins destinés au pineau : 105 hl
- quantité vins de pays : 795 hl
- quantité autres débouchés : 1 732 hl

Variation/2010

=

- 0,68°

+ 1,28 %

+ 4,23 %

- 82,00 %

- 19,00 %

- 40,00 %



FINANCES

Budget Primitif

Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes : 162 265,64 €

Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes : 256 884,14 €

- Détail des dépenses du budget primitif (prévisions) :

- Travaux sur les voies communales	38 000 €
- Elaboration d'une carte communale	7 774 €
- Réhabilitation de la mairie	46 883 €
- Remplacement poste informatique mairie ...	1 600 €
- Travaux logements communaux	3 000 €
- Autres travaux d'entretien sur bâtiments	15 000 €
- Acquisition défibrillateur	2 000 €
- Participation aux divers syndicats	69 663 €
- Personnel communal	6 265 €
- Subventions aux associations	1 076 €
- Participation écoles	2 760 €
- Annuités d'emprunts	21 423 €
- Diverses charges à caractère général	28 673 €

- Détail des recettes du budget primitif (prévisions) :

- Impôts et Taxes	85 285 €
- Dotations de l'Etat	67 107 €
- Locations (salle des fêtes + logements)	19 000 €
- Subventions travaux	56 000 €



Le vendredi 11 novembre, Monsieur Robert RICHARDEAU a reçu la médaille d'honneur pour récompenser ses 60 années d'une carrière de bénévole au service de la collectivité. Très impliqué au conseil municipal, au comité des fêtes, à l'A.C.C.A, les Pompiers, où il a toujours collaboré régulièrement et efficacement. Madame Lucette RICHARDEAU a été associée avec beaucoup d'émotion à cette manifestation.

La remise de cette médaille est à l'initiative du Président du Conseil Général, Dominique BUSSEREAU qui souhaite que les citoyens charentais se voient distingués pour le bénévolat qu'ils ont effectué au sein des collectivités territoriales. Notre conseiller général, Fabrice BARUSSEAU a relayé cette décision.

TRAVAUX DE LA MAIRIE

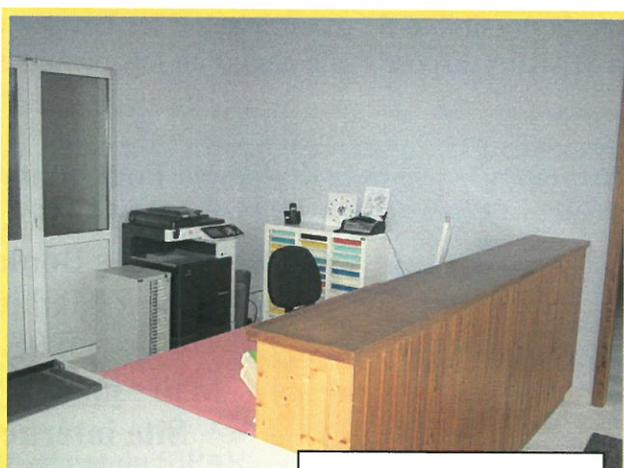
AVANT



APRES



Entrée de la mairie



Accueil



Salle de réunion

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi de 18h à 19h 30

Vendredi de 14h à 15h 30

☎ 05.46.94.96.24

Email villars-les-bois@mairie17.com

La MARPA Vivre comme à la maison

Des logements disponibles dans une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) où il fait bon vivre.

La MARPA des Borderies est une petite unité de vie avec une capacité d'accueil de 20 résidents valides et semi valides, seuls ou en couple.

Elle est située, en Charente-Maritime, au milieu des vignes, entre Cognac et Saintes et à proximité du bourg de Chérac. Ce dernier est placé idéalement et permet de rayonner depuis la Saintonge vers les côtes atlantiques ou le Marais Poitevin. Chérac est doté de nombreux commerces et services.

La MARPA, totalement intégrée à la vie locale, répond à une demande exprimée par les aînés de poursuivre leur vie dans des logements confortables (Type T1 bis ou T2) en conservant leur autonomie, avec la possibilité de recourir selon les besoins de chacun aux services d'accompagnement nécessaires. La MARPA dispose également d'un logement meublé destiné aux accueils temporaires.

Pour contacter la MARPA :
MARPA des Borderies
6, chemin des Borderies – 17610 CHANIERES
Responsable : **Madame Sylviance QUINTARD**
☎ **05.46.96.35.73**
Mail : marpacherac17@wanadoo.fr
Site internet : www.marpa.fr



SIPAR

BURIE MATHA ST HILAIRE

Les personnes retraitées, âgées ou handicapées des cantons de BURIE MATHA ST HILAIRE de VILLEFRANCHE, peuvent faire appel aux services du SIPAR afin de leur faciliter la vie à domicile.



Service de Soins infirmiers à domicile :

Tous les jours, 8 aides soignantes diplômées parcourent les communes pour effectuer des toilettes médicalisées au domicile des personnes, sous l'autorité d'une infirmière coordonnatrice.

Ce service est pris en charge par les caisses d'assurance maladie et intervient sur prescription médicale dans la **limite des places disponibles**.

Il s'adresse aux :

- Personnes > 60 ans malades ou dépendantes,
- Personnes < 60 ans présentant un handicap,
- Personnes < 60 ans atteintes de maladies chroniques et/ou invalidantes.

Vous avez besoin d'une personne pour effectuer :

- Les tâches ménagères
- La préparation des repas
- Course, accompagnement, soutien
- Aide à la toilette, lever, coucher...

Nous vous proposons deux services :

*** Le Service Prestataire :**

Vous ne souhaitez pas être l'employeur, l'intervenant est salarié du SIPAR.

Nous vous proposons du personnel compétent, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de votre caisse de retraite, du Conseil Général (APA) ou de votre mutuelle.

Sans prise en charge vous pouvez également faire appel au service prestataire.

46 aides à domicile interviennent chaque jour chez 250 bénéficiaires.

*** Le Service Mandataire :**

Vous souhaitez être l'employeur de votre aide à domicile, et vous nous mandatez pour effectuer toutes les démarches administratives (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, établissement des feuilles de paye, etc...).

Nous vous mettons en relation avec du personnel intervenant.

Nos services sont certifiés Norme NFX50-056 « services aux personnes ».

Cette certification est une garantie de confiance et de qualité de service rendu.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Président : Didier BASCLE

Directrice : Martine PERRIN

Adresse : SIPAR BURIE MATHA ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

23 bis, avenue de la république

17770 BURIE

☎ 05.46.91.57.11

Fax : 05.46.91.41.86

Mail : sipar.burie@wanadoo.fr

RECENSEMENT MILITAIRE



A 16 ans, le recensement est obligatoire pour les garçons comme pour les filles.

Pourquoi ? Il est obligatoire d'avoir fait cette démarche pour pouvoir s'inscrire aux examens scolaires, concours, permis de conduire, permis de chasser, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales.

Comment faire ? Vous devez vous présenter (la présence de l'enfant n'est pas obligatoire) à la mairie avec votre livret de famille. Il vous sera remis une attestation que vous devrez conserver précieusement. Il n'en sera pas délivré de duplicata par la mairie. En cas de perte ou de vol, contactez le centre du service national de Poitiers. Vous devrez également signaler à ce service tout changement de domicile de l'enfant.

Et après ? Entre la date de recensement et des 18 ans, votre enfant sera convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC) ex JAPD obligatoire organisée sur un site militaire ; en général à Cognac, Saintes ou Rochefort pour notre secteur.

Le contenu de cette journée :

- Test d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française,
- Présentation de la défense nationale,
- Présentation des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion, service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense, sécurité civile,
- Sensibilisation au secourisme,
- Information sur le don d'organes.

ELAGAGE D'OFFICE DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES



Jusqu'à présent, le maire ne pouvait faire procéder d'office, aux frais des propriétaires, à l'élagage des plantations privées riveraines des voies publiques que pour les chemins ruraux. Désormais, le maire peut mettre en demeure les propriétaires négligents et, si rien n'est fait, engager, à leur charge, les travaux nécessaires.

Un dispositif très attendu par des maires, afin d'élaguer les plantations empiétant sur les voies communales et menaçant la sécurité des passages.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le traitement des eaux usées provenant des habitations est obligatoire depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Sur la commune de Villars les Bois, le tout-à-l'égout n'est pas possible à mettre en place donc chaque maison doit avoir son propre système.

Le Syndicat des Eaux a été chargé par le conseil municipal d'instruire les demandes, d'effectuer les vérifications de réalisation et les contrôles de fonctionnement.

TOUT PROJET DE REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (création, mise aux normes d'installations existantes) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Le dossier est à se procurer à la mairie ou sur internet (www.sde17.fr). Une fois renseigné et complété des pièces nécessaires, il doit être déposé au secrétariat de la mairie. Le syndicat se rendra sur place aux différents stades de la construction. Le coût s'élève à 178 €.

COLLECTES ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pendant 10 ans, la communauté de communes du Pays Buriaud a exercé la compétence collectes et traitement des ordures ménagères ainsi que la gestion de la déchetterie intercommunale de Burie en régie directe. Afin de répondre aux nouvelles réglementations tout en maîtrisant les coûts, ce service doit évoluer. Le conseil communautaire a fait le choix de confier cette compétence au SMICTOM VALS AUNIS, à partir du 1^{er} janvier 2012. Ce syndicat couvre un territoire de 189 communes en incluant le Pays Buriaud et la commune de Chaniers. Il a pour mission la collecte des déchets produits par les ménages, leur traitement, leur valorisation et la gestion des déchetteries.

Au 1^{er} janvier 2012, ce qui ne change pas :

La redevance est émise par la CDC du Pays Buriaud, payable au Trésor Public à Burie.

Les modifications des ménages (*déménagements, composition de la famille...*) doivent être signalées à la mairie de votre résidence.

Les jours de tournées au premier trimestre restent inchangés.

Le retrait des sacs jaunes se fait en mairie.

Ce qui change :

Des caissettes destinées à recevoir les journaux et magazines remplaceront à terme les sacs bleus. Vous pouvez utiliser vos sacs bleus attendant que la caissette vous soit remise.

A partir du 1^{er} janvier 2012, les habitants de la communauté de communes du Pays Buriaud auront également accès à la déchetterie de CHANIERES gérée par le SMICTOM (*attention horaires différents*).

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina, communément appelé Frelon Asiatique, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2006. En 2010, **près de 300 nids de frelon asiatique ont été recensés en Charente-Maritime.**

Le frelon asiatique est un **prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité.** Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Dans l'attente d'un plan national et face au développement invasif de cette espèce, le Département de la Charente-Maritime a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la destruction des nids.

Il s'agit d'une aide aux **Communes ou aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** pour la destruction des nids de 135 € ou 220 € par nid selon le moyen de destruction retenu.

Tout particulier concerné par un nid de frelon asiatique qu'il souhaite détruire, **doit prendre contact avec la Commune qui identifie et procède à la destruction des nids de frelons.**

Cette destruction **doit être réalisée par une entreprise spécialisée signataire de la charte de bonnes pratiques** proposée par le Conseil général. L'aide départementale intervient sur la base d'un montant maximal de 135 € ou 220€ par nid en cas d'utilisation d'une nacelle.





Syndicat Mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, la Soloire, le Romède et le Coran

Le SYMBA a été créé en 1998, il regroupe les 5 syndicats intercommunaux de gestion de rivières, une communauté de commune et 5 communes :

- S.I.A. de la vallée de l'Antenne ;
- S.I.V.O.M. du Cognaçais ;
- S.I.A.H. du bassin du Dandelot et de la Saudrenne ;
- S.I.A. de la région de Sonnac ;
- S.I. du Haut-Briou ;
- Communauté de Communes du Pays Buriard ;
- Chaniers ;
- Fontaine-Chalendray ;
- Gourvillette ;
- Macqueville ;
- Neuvicq-le-Château ;
- Seigné.

Le regroupement de toutes ces structures permet de réaliser l'aménagement des rivières à l'échelle du bassin versant et non plus seulement à l'échelle de chaque commune, cours d'eau ou département. De plus, ce regroupement permet d'employer 2 techniciens de rivières en charge de la gestion.

Ce sont ainsi 330 km de rivières répartis sur 60 communes dont la gestion est confiée au SYMBA jusqu'à maintenant.

Le SYMBA a réalisé une étude diagnostic de l'ensemble des cours d'eau, cette dernière est un état des lieux des rivières, de l'état des berges et du lit. Elle permet de définir un programme de travaux sur 5 ans qui devra apporter des solutions aux principaux problèmes constatés tout en prenant en compte les particularités des différentes parties des bassins versant.

Ce programme de travaux fera prochainement l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général qui permet de justifier de la nécessité des opérations pour l'entretien, la préservation et la restauration des cours d'eau.

La Directive Cadre sur l'Eau fixe un objectif de bon état des cours d'eau pour 2015 et nous devons tous œuvrer en ce sens, le SYMBA est aux côtés des élus et des riverains pour conseiller et proposer les travaux nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Les Agences de l'eau souhaitent une gestion de l'eau par bassin et la présence de techniciens de rivière sur ces territoires. D'ailleurs, l'Agence de l'eau Adour-Garonne finance ces emplois à hauteur de 50%. La région et les départements nous aident également. Chaque structure pourra bénéficier, pour la réalisation de ses travaux d'une aide de 50% de l'Agence de l'eau et de financements complémentaires en provenance du département, de la région et de Natura 2000.

Contact:

SYMBA

Alice PERRON – technicienne de rivière

4 place du château d'eau – B.P. 35 – 17160 MATHA

alice.perron@symba.fr – www.symba.fr

tél: 05.46.58.62.64 – port: 06.18.68.37.84

La ripisylve, ce qu'il faut savoir



On appelle ripisylve la bande boisée de quelques mètres de large située le long des cours d'eau.

Elle est constituée de végétation herbacée, d'arbustes et d'arbres. Plus il existe de diversité d'espèces, d'arbres d'âges différents et de types de végétation, plus la ripisylve présente grande valeur écologique. Les essences qui la composent sont essentiellement le frêne commun ou oxyphylle, l'aulne glutineux, l'orme champêtre, le chêne pédonculé et les saules, en mélange avec des arbustes : prunellier, viorne, fusain, cornouiller, aubépine, érable champêtre, sureau noir... A l'interface entre la terre et l'eau, les ripisylves constituent des corridors écologiques, sorte de refuges et « voies de transit » pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Ses innombrables qualités sont autant de raisons de la préserver.

L'intérêt écologique de la ripisylve

En fixant la berge, les racines des arbres empêchent son érosion. C'est un lieu d'abri, de reproduction et de nourriture pour la faune terrestre et aquatique. En effet, les racines servent de cache pour les poissons et de gîte pour les loutres. Au moment de leur mue, les larves aquatiques de libellules sortent de l'eau et viennent se positionner sur les feuilles des plantes herbacées pour entreprendre leur métamorphose.



Les décomposeurs et les insectes xylophages se chargent de grignoter le bois mort et de le transformer en un terreau riche, essentiel à la vie et à la bonne structure des sols.

De plus, les végétaux de la ripisylve ayant besoin de nutriments pour leur croissance, ils capturent l'azote et le phosphore contenus dans les intrants chimiques et ainsi purifient l'eau des cours d'eau.

⚠ A éviter : les arbres aux racines superficielles tels les peupliers, saules pleureurs, résineux car lors d'un coup de vent ils risquent de tomber en emportant la berge dans leur chute.

Son attrait économique

Bien gérée, elle permet la récolte de bois de chauffage et même de bois d'œuvre. Certaines essences comme le frêne, l'aulne, le saule peuvent être coupées à 1,5 m du sol, ils sont ainsi moins vulnérables si une crue survient après la coupe. Ces arbres ont alors un aspect typique, on les appelle des arbres têtards. Autrefois, leurs jeunes pousses pouvaient servir de « fourrage » pour le bétail.



Un alignement de frênes têtards en ripisylve

⚠ A proscrire : les coupes rases de ripisylve car les espèces présentes n'auraient plus d'abri. Aussi, il est préconisé de réaliser des prélèvements par brin en intervenant uniquement de novembre à mars pour respecter la période sensible pour la faune et la flore (reproduction, nidification, floraison, fructification...).

Son rôle social et paysager

Ces jolis linéaires boisés contribuent à marquer le paysage et à améliorer l'attrait touristique des vallées.

A noter également que les arbres taillés en têtard, témoins de pratiques traditionnelles, apportent une touche culturelle typique au territoire.

Sa conservation ou sa restauration

Si la ripisylve est vieillissante et que des arbres penchent dangereusement, il est possible d'agir afin d'éviter les embâcles dans la rivière. En effet, sur les conseils d'un spécialiste, certains arbres pourraient être exploités et les jeunes cépées éclaircies en supprimant les brins trop nombreux ou dominant le cours d'eau.

Rappelez-vous que toutes ces opérations de coupe ne doivent être réalisées qu'en période hivernale lorsque la sève des arbres est descendue (novembre à mars).

Dans les zones dégradées, la ripisylve peut être restaurée par replantation d'arbres et d'arbustes ou par des techniques de génie végétal : fascinage, tressage... Dans ce cas, il est conseillé d'interroger votre syndicat de rivière.

⚠ A proscrire : le désherbage chimique de la berge car, outre une pollution forte des cours d'eau (répréhensible par la loi), celui-ci entraîne une érosion accrue des berges et augmente l'envasement de la rivière.

Pour toute question ou information

Visitez le site internet dédié
à la vallée de l'Antenne et à ses richesses
valleedelantenne.n2000.fr

Contactez le SYMBA
syndicat de rivière de l'Antenne
Tel : 05 46 58 62 64 Mail : symba@symba.fr

INFOS UTILES

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République

17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi et samedi 10h à 12h.

Les P'tites Frimousses

☎ 05.46.94.57.41.

Email : haltegarderiemigron@orange.fr

Ce jardin d'enfants situé à Migron accueille les enfants de 2 à 6 ans soit régulièrement ou occasionnellement.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CICAS

(Centre d'Information

Conseil et Accueil des salariés)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 246.

ADIL 17

(Agence Départementale

d'Information sur le Logement)

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

SOS loyers impayés : un n°vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075

Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre PROUST

☎ 05.46.97.55.15 ☎ 05.46.97.55.16

jean-pierre.proust@defenseurdesdroits.fr

Recours amiable et gratuit.

Sur rendez-vous mardi après-midi et jeudi matin.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.00

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire

2 rue René Cassin 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16

Email : querecatherine@orange.fr

Suppléant : James ROUGER

☎ 06.81.70.30.15

Email : james.rouger@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la déchetterie communale

☎ 06.84.00.58.37

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au jeudi → 14h00 à 17h00

Du vendredi au samedi → 10h00 à 17h00

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Les horaires sont prolongés jusqu'à 18h30

Assistantes sociales

REGIME AGRICOLE :

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE tous les mardis 14h00 à 16h30.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.17.

REGIME GENERAL :

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de 9h00 à 12h00*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.36.

Permanence médico-social

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »
17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous :

SERVICE SOCIAL : Travailleurs sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures
Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures

La commune de Villars les Bois vient de se doter d'un défibrillateur cardiaque. Il est situé à l'extérieur de la salle des fêtes sous l'auvent côté ouest. Cet appareil est à notre disposition. Son utilisation demeure strictement médicale et présente un danger important si les consignes ne sont pas respectées.

Service de protection

Maternelle et Infantile (PMI)

Consultation des nourrissons : 1^{er} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures
Consultation du médecin : 3^{ème} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures
Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11

Assistants maternels agréés sur la commune

Madame Jocya LAURENÇON
☎ 05.46.91.05.25
Monsieur Miguel TAUNAY
☎ 05.46.90.56.42

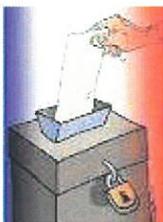
Association

« LES P'TITES TORTUES »

8, rue du Cormier
17610 CHERAC
☎ 05.46.96.31.36

Elle permet d'avoir des échanges avec les parents, les professionnels de la petite enfance (PMI, CAF...), d'autres assistants maternelles de la CDC, des élus.





Pour information

Dates des élections

Présidentielles : dimanches 22 avril et 06 mai 2012

Législatives : dimanches 10 et 17 juin 2012



POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLER GENERAL

Fabrice BARUSSEAU



Permanence :

Tous les jeudis de 14h à 17h

Siège de la Communauté de Communes du Pays Buriaud

24, avenue de la République 17770 BURIE

Sur rendez-vous au 06.65.62.89.98

Par courrier : Fabrice BARUSSEAU – 22, rue du Lavoir – Montbergère 17770 VILLARS LES BOIS

Par email : baru@wanadoo.fr

Par téléphone : 06.65.62.89.98

Assemblée Générale de la caisse locale du Crédit Agricole

La caisse locale de Burie tiendra son assemblée générale le vendredi 10 février 2012 à 18h30. A cette occasion, le SMICTOM fera une présentation du service de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

En effet la Communauté de Commune du Pays Buriaud a décidé d'adhérer à ce syndicat qui assure ce service depuis le 1^{er} janvier 2012 sur notre territoire .

REPAS DES AINES

samedi 18 février 2012

à 12h salle des fêtes
de Villars Les Bois



VIE ASSOCIATIVE



A.C.C.A VILLARS LES BOIS

Suite à l'assemblée générale, la composition du bureau est la suivante :

Président : Monsieur Vincent PERE (9, chemin du Bois Les Brandes
17770 BERCLOUX)

Trésorier : Monsieur André HERPIN (19, rue de l'Eglise 17770 VILLARS LES BOIS)

Secrétaire : Monsieur Franck JARRY (33, Les Grands Champs 17770 BURIE)

Membres du bureau :

Monsieur Daniel GARREAUD (5, rue du Lavoir Mont Bergère 17770 VILLARS LES BOIS)

Monsieur Daniel PERCHE (15, rue de l'Eglise 17770 VILLARS LES BOIS)

Monsieur Patrick PERE (5, rue des Tilleuls 17100 FONTCOUVERTE)

Monsieur Pascal RICHARD (4, rue Chez Goron 16370 SAINT SULPICE DE COGNAC)

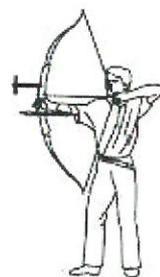
Monsieur Bernard COUSSON (5, rue de la Borderie Fragne 17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL)

Monsieur Pierre MOYET (32, rue de Chez Lunaud 17770 VILLARS LES BOIS)

Depuis 7 ans, une journée « spéciale archers » est organisée sur la commune. Elle a eu lieu le 5 novembre. Archers et chasseurs se sont retrouvés pour un repas convivial.

Tous se retrouveront le 7 janvier 2012 pour une journée mixte (archers + fusils).

Cette année, l'A.C.C.A a attribué 10 bracelets de tir d'été chevreuil mâle uniquement. 7 bracelets sur 10 ont été honorés, belle réussite ! Sur les 7 prélèvements, 3 le sont par des archers et 4 à la carabine.



Pour la première fois, l'A.C.C.A a participé au forum des associations le 3 septembre à Saint-Césaire.

L'association de chasse participe activement tous les ans à la mise en place et au déroulement de la fête du Douhet.

Elle remercie les bénévoles chasseurs et non chasseurs qui tout au long de l'année apportent leur aide.

Banquet des chasseurs : samedi 4 février 2012
Salle des fêtes de Villars Les Bois

JEUNESSE VILLARBOISIENNE

Une nouvelle association vient de se créer Villars Les Bois. Elle a pour but de créer du lien social en milieu rural entre les jeunes de 6 à 14 ans de la commune afin de rompre l'isolement de chacun sous forme de rassemblements. Ces rencontres se dérouleront une fois par mois lors de soirées à thèmes où les jeunes pourront par l'intermédiaire du jeu ou lors de discussion, échanger et apprendre à mieux se connaître.

Le Président et le secrétaire : TAUNAY Miguel (05.46.90.56.42)

La trésorière : LAURENCON Jocya (05.46.91.05.25)

Pour avoir des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

RAPPORT D'ACTIVITES 2011 AMICALE VILLARBOISIENNE

Voici déjà une année qui se termine et l'Amicale Villarboisienne est heureuse de vous donner des échos de ses activités en espérant qu'un jour vous viendrez la rejoindre.

Le 8 JANVIER 2011, nous avons eu notre Assemblée Générale où nous nous sommes retrouvés une trentaine d'adhérents, notre bureau est resté le même.

Nous avons continué à faire nos réunions tous les deuxièmes jeudi de chaque mois, où tous ceux qui peuvent se libérer sont heureux de se retrouver pour jouer à différents jeux, ou discuter et maintenant nous avons eu un ordinateur par le conseil général alors ceux qui le désirent peuvent apprendre à s'en servir grâce à l'aide d'Aline qui est très forte dans la matière.

Le 14 MARS, réunion dans le cadre de la sécurité routière à Saint Bris des Bois, cela nous a montré que nous oublions des règles essentielles quelques fois.

Le 13 AVRIL, nous avons eu une journée "pêche" à l'étang des Rochers, organisée à l'initiative de l'Inter Club qui fut très réussie. Le temps étant de la partie, une centaine de personnes a répondu à l'appel, les prises furent fructueuses et la bonne humeur au rendez-vous.

Le 8 JUIN, le club de MIGRON a organisé une sortie, où plusieurs d'entre nous ont participé, une journée découverte à DOUE LA FONTAINE en car : visite de la roseraie, village troglodyte et autres curiosités.

Le 17 JUIN, visite du jardin de Liane que nous étions heureux de revoir malgré la pluie qui s'est mise de la partie.

Le 24 JUIN, repas amical à TAILLEBOURG sur le bord de la Charente et visite du parc du château.

Le 15 AOUT, fête au village avec les 4 associations.

Le 15 NOVEMBRE, notre repas annuel de l'Inter Club qui donne l'occasion aux 6 clubs du canton de se retrouver.

Et pour finir notre année, nous avons eu un petit repas amical que nous avons fait à VENERAND au restaurant "Le Brasero".

Si vous désirez nous rejoindre, nous serons très heureux de vous accueillir. Il n'y a pas de limite d'âge et s'il y en a qui savent se servir d'un ordinateur, ils nous aideraient en même temps ou au contraire si vous voulez apprendre à vous en servir.

La Présidente, Jeannine GROMADA





RANDO-EVASION

En 2011, Rando évasion a proposé à ses 43 adhérents vingt trois sorties le dimanche, tous les quinze jours en Charente-Maritime et limitrophe. L'Île d'Oléron, de Ré, St-Emilion, le Pays Buriaud, La Haute Saintonge firent notamment partie de nos destinations. Ainsi que la Charente avec la Balade des oies sauvages en vallée de l'Echelle.

Notre manifestation annuelle, « Les Randonnées des Goulebenèzes », a fêté sa dixième édition, à Pâques avec un égal succès : 70 participants en moyenne par circuit proposé (5 en tout sur le week-end). Le four du Baronneau fut utilisé pour y cuire pains et brioches, celles-ci offertes aux participants lors d'une pause café près de celui-ci.

Certaines de nos sorties ont été organisées en collaboration avec d'autres associations comme les Marcheurs écozilliens, Les Randonneurs Vals de Saintonge ou Les Ptits Korrigans.

Une équipe du club a participé au Rando Challenge départemental Expert de Fenioux, terminant 13^{ème} sur 30.

Nos six baliseurs continuent à entretenir le balisage des circuits du canton, ceux-ci figurant dans le topoguide « Promenades et Randonnées en Saintonge Romane » édité par le comité départemental.

Nous avons également accueilli l'assemblée générale de celui-ci en mars, à Burie (la salle de Villars étant à notre regret prise ce jour-là), animant le matin une randonnée qui a permis à certains participants issus du département de découvrir et apprécier notre territoire.

Et bien sûr nous avons participé à Villars en fête, le 15 août, avec une randonnée réunissant 70 personnes malgré une pluie fine !

Notre assemblée générale aura lieu le **19 février 2012**, à Villars, salle de réunion des associations. Vous y êtes cordialement invités afin de découvrir nos activités.

Les Randonnées des Goulebenèzes ont vécu en 2011 leur dernière année ! Place à « **la Balade des Goulebenèzes** » dont la première aura lieu à Villars le **15 Avril 2012**, avec une randonnée accompagnée le matin, balades botaniques et rallye pédestre l'après-midi.

Renseignements :

René ARNAUD ☎ 05.46.94.93.14 / Martine JACQUES ☎ 05.46.74.69.50
www.rando-evasion.fr / rando-evasion@orange.fr



FOYER RURAL

Le 21 janvier 2011, nous avons élu notre bureau car notre président a cessé ses fonctions.

Le nouveau bureau :

Président : Dominique FAYS
Vice-Président : Francis VION
Secrétaire : Evelyne VINET
Secrétaire-adjointe : Paméla BLANCHARD
Trésorière : Nathalie BARUSSEAU
Trésorier-adjoint : Jean-Pierre MECHINEAU
Commissaire aux comptes : Gaëlle BERNARD

Nous avons 7 membres actifs : Pascal VINET, Marie-France VION, Mélanie VION, Nathalie KERMARREC, Katia BALLARGUET, Alain TEIXEIRA et un jeune nouveau, Valentin FAYS.

Monsieur Robert RICARDEAU est toujours avec nous comme membre honoraire.

Cette année, nous avons organisé une manifestation de plus, la brocante du 22 mai. Pour une première fois, nous avons eu 30 exposants et tous étaient satisfaits de notre accueil.

Pour les autres manifestations : sorties vélo, 14 juillet, 15 août, entrecôte et repas de fin d'année, et bien comme les autres années toujours autant de monde pour venir chez nous et c'est très réconfortant pour nous tous, puisque le bureau plus les membres actifs, nous sommes 14.

Bien sûr, nous avons toujours l'aide de Gérard RICARDEAU, Bernard COUSSON et Odile BRUN que nous remercions.

Nous sommes satisfaits pour ces 6 journées festives car en faisant le total des personnes qui viennent à Villars, cela représente plus de 3 fois la population villarboisienne !

Nous pensons que les efforts fait pour que nos journées soient à un prix raisonnable font que beaucoup de personnes y participent et toujours et tous avec cette envie de passer une sympathique et agréable journée. Cette année, «Villars en fête » avec 3 autres associations de Villars a eu le record de participation : 228 personnes à midi et 156 le soir.

En 2012, on fêtera le 10^{ème} anniversaire et nous avons le projet d'un feu d'artifice avec la participation de la mairie. Il nous reste à définir où il sera possible de le tirer.

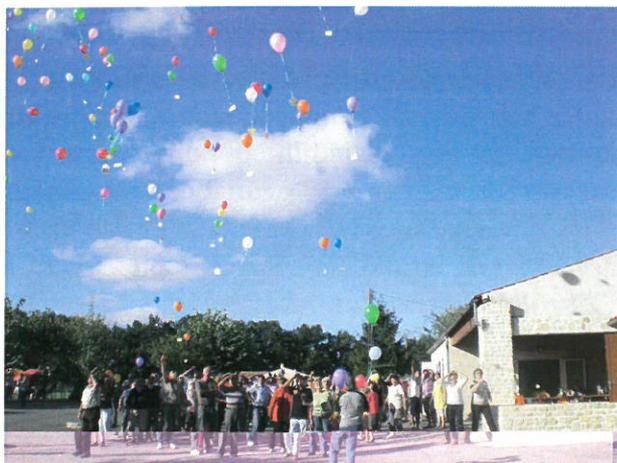
Nos manifestations pour 2012 :

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| • Brocante | 20 mai |
| • Sortie vélo | 3 juin (14 €) |
| • Méchoui | 14 juillet (24 €) |
| • Villars en fête | 15 août |
| • Repas entrecôte | 20 octobre (18 €) |
| • Repas de fin d'année | 1 ^{er} décembre (25€) |



Notre assemblée générale le vendredi 7 septembre 2012 à la salle des fêtes à 19 heures. Pour les personnes qui voudraient nous rejoindre, le prix de la carte d'adhérent est de 5 €.

L'ensemble du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2012.



Lâcher de ballons – 15 août 2011



Cor de chasse – 15 août 2011

A.P.E. « La Récré des Prim'Mats »
Association de parents d'élèves du R.P.I. Burie-Migron
<http://larecredesprimmats.over-blog.com>

L'association de parents d'élèves regroupe des parents d'élèves des écoles maternelle et primaire du réseau pédagogique de Burie-Migron et a pour but de récolter des fonds pour aider les enseignantes à financer les sorties scolaires pédagogiques et les sorties de fin d'année.

L'assemblée générale a eu lieu le 12 septembre dans les locaux de l'école primaire de Burie. Les membres présents ont procédé à l'élection du nouveau bureau qui est le suivant:

- M. Miguel Taunay, Président (05.46.90.56.42)
- M. Manuel Goncalves, Vice-Président
- Mme Aline Chauvet, Secrétaire
- Mme Carine Fagot, Secrétaire-adjointe
- M. Michel Fougère, Trésorier
- Mme Jocya Laurençon, Trésorière-adjointe

Lors de cette assemblée, nous avons établi le programme des manifestations de l'année à venir :

- * vente de fleurs pour la Toussaint le samedi 29 et le dimanche 30 octobre le matin à Migron,
- * tombola où des boîtes de chocolats seront à gagner après la Toussaint,
- * bourse à l'enfance le dimanche 27 novembre à la salle des fêtes de Burie,
- * calendrier 2012 élaboré par les membres de l'A.P.E,
- * spectacle de Noël offert aux enfants dans le temps scolaire jeudi 15 décembre,
- * loto le dimanche 5 février 2012 à 14 heures 30 à la salle des fêtes de Burie,
- * carnaval le 24 février 2012 à l'école,
- * chasse aux œufs le vendredi 20 avril 2012,
- * kermesse,
- * vente de DVD à la fin de l'année.

Sachez que cette année comme les deux années précédentes, nous avons offert aux enfants un spectacle de Noël qui s'est déroulé le vendredi 17 décembre 2010 à la salle des fêtes de Burie pendant le temps scolaire et un spectacle de la compagnie les trois chardons le mardi 31 mai 2011 à la salle des fêtes de Burie pendant le temps scolaire. Nous avons aussi participé au financement de la structure de jeux dans l'école maternelle à hauteur de 30%.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année 2012 en espérant vous retrouver lors de nos manifestations.

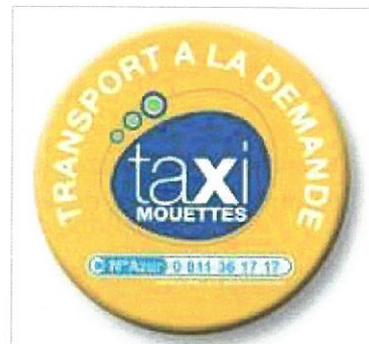
Où résident vos conseillers municipaux ?



Le réseau de transport départemental des Mouettes s'étoffe avec l'arrivée d'un nouveau service : Taxi Mouettes.

Ce transport complémentaire s'adresse aux personnes habitant dans des zones rurales et/ou périurbaines non ou mal desservies par les lignes régulières et secondaires.

Ce transport à la demande (TAD) vous permet de vous rendre certains jours dans le chef lieu de votre canton ou l'agglomération la plus proche pour faire votre marché, accéder aux permanences locales des services publics ou voir des amis.



Pour l'utilisation de ce service, suivez les 4 étapes :

- 1- **Téléphonez et informez-vous au 0 811 36 17 17**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 18h.
- 2- **Réservez votre aller** : inscription et réservation au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h. Notre opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et vous confirmera l'heure d'arrivée de votre trajet.
- 3- **Pensez à réserver le retour**: pour le retour, le taxi vous attendra à l'arrêt choisi, retrouvez tous les arrêts sur le dépliant correspondant à votre canton.
- 4- **Soyez prêt à votre domicile**: le jour donné, un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé. Réglez votre voyage auprès du conducteur.

Un seul tarif !



Pour le Canton de Burie

Vous habitez un des communes listées ci-dessous ? Alors vous pouvez bénéficier du transport à la demande du **canton de Burie** :

Burie
Chérac
Dompierre-sur-Charente
Ecoyeux
Le Seure
Migron
Saint-Bris des Bois
Saint-Césaire
Saint-Sauvant
Villars Les Bois

MARDI	BURIE	ARRIVÉE 14h00 → Arrivée à Burie (Place de la Mairie)
	DÉPART 16h00 → Départ de Burie (vers votre domicile)	
	DÉPART 17h00 → Départ de Burie (vers votre domicile)	
JEUDI	BURIE	ARRIVÉE 9h00 → Arrivée à Burie (Place de la Mairie)
	DÉPART 11h00 → Départ de Burie (vers votre domicile)	
VENDREDI	SAINTES	ARRIVÉE 9h00 → Arrivée à Saintes (Rue de l'Alma / Cours National / Fief de Montlouis)
	DÉPART 11h00 → Départ de Saintes (vers votre domicile)	
	DÉPART 12h30 → Départ de Saintes (vers votre domicile)	

SOUVENIRS

Vous reconnaissez-vous ou reconnaissez-vous votre père, votre mère...ou quelqu'un de votre entourage ? Merci de le transmettre à la mairie.



La parole est à vous...

*N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !!
Un petit mot simple, c'est vite fait et très utile.
La qualité de vie dans notre petite commune rurale dépend de l'action de tous.*

Communauté de communes du Pays Buriaud

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2010

(Extraits)

Son périmètre couvre 9 communes pour une superficie de 10 329 hectares et 5 695 habitants.

Les communes et leur population :

BURIE : 1 287 hab	MIGRON : 651 hab	ST SAUVANT : 529 hab
CHERAC : 1 039 hab	ST BRIS DES BOIS : 397 hab	LE SEURE : 217 hab
DOMPIERRE : 418 hab	ST CESAIRE : 904 hab	VILLARS LES BOIS : 257 hab

→ LES FINANCES

- *Vote des quatre taxes - Evolution depuis 2002*

Années	Variation Taux	TAXE HAB	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE PROF.
2002	1.028	1.21 %	2.35 %	5.85 %	2.23 %
2003	1.024	1.24 %	2.41 %	5.99 %	2.28 %
2004	1.030	1.28 %	2.48 %	6.17 %	2.35 %
2005	1.071	1.37 %	2.66 %	6.61 %	2.52 %
2006	1.201	1.65 %	3.20 %	7.94 %	3.03 %
2007	1.014	1.67 %	3.25 %	8.06 %	3.07 %
2008	1.198	2.00 %	3.89 %	9.65 %	3.67 %
2009	1.026	2.03 %	3.95 %	9.78 %	3.67 %
2010	1.019	3.72 %	4.05 %	10.51 %	5.49 %

- **Etat du personnel au 31 décembre 2010**

Service administratif	Gestion des déchets	Médiathèque
3 titulaires	6 titulaires et 2 contractuels	1 titulaire
Entretien	Jardin d'enfants	Centre de loisirs
1 titulaire + 2 contractuelles	3 titulaires	2 titulaires et 1 contractuel
Agence postale	Piscine	
2 titulaires + 1 contractuelle	1 titulaire + 5 contractuels	

→ LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique.

→ LA PISCINE INTERCOMMUNALE (*bilan 2010*)

Les frais de fonctionnement et investissement s'élèvent à 74 522,40 €.

Les recettes produites par les entrées (8 937 entrées) et location de bassin s'élèvent à 12 176,60 €.

La Communauté de communes a financé la piscine à hauteur de 62 345,80 €.

→ LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

La Médiathèque est ouverte au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 10h à 12h – 14h à 18h et le samedi 10 à 12h.

Le prêt de document et l'accès aux postes informatiques sont gratuits.

Activités de la médiathèque en 2010

Près de 400 lecteurs fréquentent la médiathèque et ont emprunté plus de 11 000 documents.
7 400 documents sont disponibles (*livres, disques compacts, DVD, revues...*), 6 600 en fonds propre et 800 prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt.

L'espace multimédia dispose de 5 postes informatiques avec accès à Internet gratuit.

Animations 2010 :

- Rencontre avec l'auteur jeunesse, Bernard FRIOT le 18 janvier,
- Michel LIS, le jardinier nous a fait partager sa passion des plantes le 09 juin,
- Concert-lecture « Mozart » avec la participation des professeurs de l'ADMS le 30 juin,
- Noël à la médiathèque : projection de films animés, lectures de contes, kamishibai... le 22 décembre.

Les ateliers :

- L'atelier d'écriture : le 1^{er} vendredi du mois à 18h30. Animé par Josy Delacre, l'atelier compte une quinzaine de participants qui s'initient aux jeux d'écriture et à la création de textes.
- Ateliers bébés-lecteurs : reprise de l'activité le 1^{er} mercredi de chaque mois à 9h30 sur réservation.

NOUVEAUTE : la médiathèque en ligne. Vous pouvez consulter le catalogue des documents, des animations programmées, votre espace abonné. Pour vous connecter : <http://www.mediathequeburie.fr>.

Effectif : un agent qualifié du patrimoine et des bibliothèques à temps plein.

Les bénévoles de l'Association Médialecture participent également aux diverses activités.

→ LA PETITE ENFANCE (bilan 2010)

Jardin d'enfants « les P'tites Frimousses » et centre de loisirs « les Kgouilles »

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 240 178,99 €.

Les recettes produites par la fréquentation des enfants et subventions s'élèvent à 142 930,59 €.

La Communauté de communes a financé la petite enfance à hauteur de 97 248,40 €.

La fréquentation est en hausse de 15 % par rapport à 2009.

→ GYMNASES

Il existe 2 structures à disposition de la population. Elles se situent à Burie et à Dompierre sur Charente.

La Communauté de communes a financé les gymnases à hauteur de 10 458,30 €.

→ LES AGENCES POSTALES A CHERAC, MIGRON ET SAINT-CESAIRE (bilan 2010)

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 55 290,97 €.

Les recettes produites par la subvention versée par La Poste s'élèvent à 34 632 €.

La Communauté de communes finance les agences postales à hauteur de 20 658,97 €.

→ LE CHANTIER D'INSERTION

La Communauté de communes a mise en place un chantier d'insertion polyvalent dans domaine de l'environnement et du petit patrimoine. (*ex : entretien de chemins de randonnées, restauration de murs, de puits communaux ...*).

L'équipe est constituée de 7 personnes qui sont bénéficiaires d'un contrat de travail de réinsertion.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 138 873,61 €.

Les recettes produites par la subvention versée s'élèvent à 122 879,03 €.

La Communauté de communes finance le chantier d'insertion à hauteur de 15 993, 58 €.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

et les employés communaux

présentent

à tous les habitants

leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.